

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 20250707DE09

Objet : Tarification des droits de place dans le cadre du marché communal

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet 2025 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole **BONTEMPS-HESDIN**, Maire de Reyrieux.

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de conseillers :
1 ^{er} juillet 2025	1 ^{er} juillet 2025	En exercice : 27 Présents : 18 Pouvoirs : 09 Votants : 27

Présents :

Carole **BONTEMPS-HESDIN**, Marcel **BABAD**, Mylène **GRECO**, Jean-Jacques **DUMONT**, Lorédana **MARION**, Jacques **BERGERET**, Catherine **VIGNON**, Jean-Luc **MASSON**, Eric **MONFRAY**, Pascal **GONALONS**, Myriam **COLLET**, Emmanuel **MARPAUX**, Hélène **LE BERRE**, Cécile **BAUDOUX**, Vanessa **REBEYREN**, Alexandre **RUIZ**, Catherine **VALLIN**, Gérard **ROY**

Absents ayant remis un pouvoir :

Gilles DEMAISON	donne pouvoir à	Jean-Luc MASSON
Eric LARDENOIS	donne pouvoir à	Catherine VIGNON
Annie DAYET	donne pouvoir à	Eric MONFRAY
Laurent GOUDARD	donne pouvoir à	Emmanuel MARPAUX
Sandrine BEHEM	donne pouvoir à	Mylène GRECO
Murielle STOUFF	donne pouvoir à	Myriam COLLET
Marie-Chantal PESERY	donne pouvoir à	Alexandre RUIZ
Carole ROUE	donne pouvoir à	Catherine VALLIN
Guillaume LEFEBVRE	donne pouvoir à	Cécile BAUDOUX

Absents excusés :

néant

Secrétaire de Séance :

Gérard **ROY**

VU les articles L.2122-21 et L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'occupation privative du domaine public,
VU la délibération n° 20250707DE07 du 7 juillet 2025 portant création d'un marché communal hebdomadaire,
VU la délibération du 15 avril 1980 instituant la régie de recettes pour la perception des droits de place,
VU la délibération n° 20200622DE10 du 22 juin 2020 autorisant le Maire à créer , modifier ou supprimer des régies communales,

VU la délibération n°20250707DE08 du 7 juillet 2025 validant le règlement du marché,

Dans le cadre de l'organisation du marché dominical, il convient de fixer les tarifs applicables à l'occupation privative du domaine public par les commerçants non sédentaires, dans le respect du principe d'égalité et selon des modalités proportionnées à l'usage réel de l'espace mis à disposition.

Le tarif proposé repose sur une assiette exprimée en euros par mètre linéaire de façade et par jour de présence effective, indépendamment de la profondeur réelle du stand.

Il est fixé à 0,50 € / ml / jour, auquel s'ajoute, le cas échéant, un forfait de 1,00 € par marché pour les commerçants utilisant un branchement électrique.

Le paiement des droits de place s'effectuera mensuellement ou trimestriellement pour les commerçants abonnés, selon les modalités définies dans le règlement du marché.

Ce montant tient compte du service rendu par la commune (mise à disposition de l'espace, sécurisation du périmètre, branchements, nettoyage) et a été établi par référence aux pratiques tarifaires observées dans des communes de taille et de fonctionnement comparables.

Le Conseil municipal pourra à tout moment réviser cette tarification par délibération, en fonction de l'évolution du marché, de l'équilibre financier de la régie ou d'éventuelles modifications réglementaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** les tarifs des droits de place applicables aux commerçants du marché dominical selon les modalités énoncées ci-après : 0,50 € / ml / jour, auquel s'ajoute, le cas échéant, un forfait de 1,00 € par marché pour les commerçants utilisant un branchement électrique.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée :

POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

- **VALIDE** les tarifs des droits de place applicables aux commerçants du marché dominical selon les modalités énoncées ci-après : 0,50 € / ml / jour, auquel s'ajoute, le cas échéant, un forfait de 1,00 € par marché pour les commerçants utilisant un branchement électrique.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Gérard ROY



Le Maire
Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte 001-210103222-20250707- 20250707DE09-DE	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 8 juillet 2025	et de sa publication le 8 juillet 2025
--	--	---

ROUSSEAU Isabelle
Présidente du Syndicat Ain, Jura et limitrophes
77, Impasse des Sonnailles
01150 LAGNIEU

Madame Carole BONTEMPS-HESDIN
Maire de Reyrieux
105, Grande Rue
01600 REYRIEUX

Objet : Réponse à votre demande d'avis

Le 20 juin 2025

Madame le Maire,

Je fais suite à votre correspondance, aux termes de laquelle, conformément aux dispositions de l'Article L.2224- 18 du CGCT, vous soumettez à notre avis, le projet de la municipalité de créer un marché, le dimanche matin, sur le territoire de votre commune, le montant des droits de place que vous envisagez d'appliquer aux étaliers, ainsi que le projet d'arrêté portant règlement du marché.

Considérant que le marché accueillera à la fois des alimentaires, des manufacturés, des producteurs etc et que des emplacements seront réservés pour les passagers, je suis très satisfaite de cette initiative, d'autant qu'elle apportera, de surcroît, un service à vos administrés.

En ce qui concerne les droits de place, leur montant n'est pas excessif, et je les valide, tout rappelant qu'il s'agit d'une création, et que le prix doit rester attractif

Je vous prie également de trouver en PJ les observations que je formule après étude du projet d'Arrêté qui porte règlement du marché

Je vous remercie pour l'intérêt que vous leur réserverez, tout en vous informant que je reste à votre disposition, pour répondre aux questions que vous souhaiteriez poser sur le dossier.

Je vous prie de croire Madame le Maire à l'assurance de mon profond respect

Isabelle Rousseau
Présidente

A handwritten signature in cursive script, reading 'Isabelle Rousseau', is written over a horizontal line.